

Ueberhaupt lasse sich eine ganz allmähliche Stabilisierung der königlichen Autorität in Frankreich feststellen. "Sa Majesté n'a pas voulu faire revenir ces Messieurs du Parlement [von Paris] qui Sont exilés Sur l'Instance que cette Compagnie en a fait, et j'ay eu avis du 19.^e que Sa Majesté a fait arrester [Jean-François-Paul de Gondi] le Cardinal de Retz [Koadjutor des Erzbistums Paris].

Dans Bordeaux le Parlement et les bons Bourgeois persistent a se vouloir delivrer de la sujection des Princes [neben Condé im speziellen noch Armand de Bourbon, le Prince de Conti,] et du voisinage des Espagnols, ce qui reussira a la fin, Il est bien vray que [Jean-Gaspard-Ferdinand, Comte de] Marsin a pris le Mas-d'Agenois qui n'estoit deffendu que par les habitants. L'affaire de ces Messieurs les Collonels et Capitaines [worunter sich auch Heinrich II. Zurlauben, der Hauptmann der Kompagnie Zurlauben, befand] est presque conclue [Bezahlung der Soldrückstände] jl ne reste que quelque peu de chose a accommoder, de sorte que cela n'apportera aucun obstacle a noz affaires dans la Diète [womit wohl die am 19. Januar 1653 in Baden stattfindende Tagsatzung gemeint sein dürfte, an welcher der Ambassador die Bedingungen für die Bündniserneuerung eröffnete].

Je vous avois prié par ma derniere de me faire Savoir ce que vaut le Sac de Sel dans vostre Canton, Ce qu'il pese de livres, a combien d'onces la livre, et combien de sacs de Sel jl vous faut par an pour tout le Canton."

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 38, 238-239 - Blatt 239^r leer

151

1647 September 6., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JACQUES] LE FEVRE DE CAUMARTIN
AN AMMANN [BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

"j'ay fait bailler a M le secretaire d'Etat de vostre Canton [Landschreiber Adam Signer] la somme de Cent livres par la consideration qu'il est de vos amis et des nostres et que vous m'avez priés de le favoriser, jl m'a tesmoigné qu'il en estoit Satisfait, Son filz [Johann Georg Signer] a eu l'un des prix du Colege des jesuites de ceste ville, jl a tres bien representé un personnage qu'il avoit en une Comedie en laquelle j'ay assisté."

Wie er in Erfahrung gebracht, habe sein Bruder [Heinrich I. Zurlauben, der Hauptmann der Kompagnie Zurlauben,] Urlaub zugestanden erhalten, um in die Heimat zurückzukehren, *"et que Mr. vostre filz aisé [Beat Jakob I. Zurlauben] estoit allé mener une Compagnie a florance. Comme cet Estat et celui de Piombino se touchent jl est a croire que puisque Messieurs de vostre Canton [Ammann und Rat] ont trouvé bon de donner des Compagnies pour ce pays la ne trouveront point mauvais que la Compagnie de Mondit Sieur vostre frere demeure dans sa garnison de Piombino. Vous m'obligerez de m'envoyer Copie de la Capitulation des Compagnies de florance. L'ordinaire de France nous a apporté l'avis que M [Jean] de Gassion a défait 800 Chevaux de l'armée [de Charles IV] du Duc de Lorraine et que les armées n'ont entrepris de part ny d'autre aucun siege depuis la prise de la Bassée qui est de telle consequence aux ennemis [hier im speziellen die Spanier gemeint] qu'ilz offrent pour cellela Landrecy et Armantiers."*
 Um Katalonien stehe es - wie er weiter erfahren - nicht schlecht bestellt.

Wie er schliesslich den ihm gestern aus Deutschland zugegangenen Briefen entnehme, solle [der in den Diensten Bayerns stehende] Johann [Graf] von Werth am 12. August mit 8000 Pferden und 1000 Infanteristen das Quartier von Generalmajor Helmar Wrangel angegriffen haben. Dabei sei letzterer - was einige Verwirrung zur Folge gehabt - gleich zu Beginn getötet worden. *"mais depuis le general de l'artillerie vittemberg estant venu au Secours chassa les jmeperiaux avec beaucoup de perte entre lesquels l'on dit que Jean de Vert est blessé a mort [unzutreffend, Werth verstarb erst 1652], et cinq ou six autres des principaulx chefs."* Nähere Einzelheiten würden ihnen wohl durch den nächsten Ordinaripostboten zugehen.

"Les desordres de Naples continuent, et vont plustost augmentant que diminuant, Ce qui pourra obliger le Roy d'Espagne [Philippe IV] a mettre une fin aux traitez de paix [gemeint den Westfälischen Friedensschlüssen] dans peu l'on scaura ce que l'on en peut esperer."

"dem Landtschreiber Signer für syn Sohn 100 L [Schülerpension] ussbracht 1647"

Original, in franz. Sprache. Dorsualnotiz von Beat II. Zurlauben.
 AH 38, 240-241